

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016  
~~~~~

**EVALUATION CONCERTÉE DE L'ACTION CONDUITE DEPUIS 2010  
DANS LE CADRE DE LA GESTION DU GRAND SITE DE FRANCE  
CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VIOLING -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 39	Pour 35 Contre 2 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Sur le rapport du Président,**

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec 35 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,**

- de prendre acte des conclusions et préconisations ainsi proposées ;
- d'autoriser le Président à engager les réflexions nécessaires à la mise en œuvre des préconisations en y associant les instances (commissions) et groupes de travail compétents par la mise en place d'un plan d'actions 2016-2022.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1381 le 24/11/16  
Publication le 24/11/16  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 24/11/16  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192567-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 1381

Conseil communautaire du 21 novembre 2016,



<b>RAPPORT 3 - 2</b> <i>Rapporteur : Mme Agnès CONSTANT</i>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>EVALUATION CONCERTÉE DE L'ACTION CONDUITE DEPUIS 2010 DANS LE CADRE DE LA GESTION DU GRAND SITE DE FRANCE</b>	
<b>CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS.</b>	

### **I. Le grand site de France : des enjeux de conciliation entre un impératif de préservation du site et une volonté de développement**

La reconnaissance du label Grand Site de France (obtenue en 2010) est le résultat d'une mobilisation large et ancienne des acteurs locaux pour la préservation, la gestion et la valorisation de cet espace. Lancée en 1991 à l'initiative des élus de Saint-Guilhem-le-Désert en lien avec les services de l'Etat, l'opération Grand Site a progressivement fédéré les acteurs du territoire à commencer par les 4 communes voisines dès 1998. Aujourd'hui pilotée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, la gestion du Grand Site constitue la « figure de proue » de tout un territoire rassemblant 28 communes et 36 000 habitants. Au-delà des services de l'Etat, elle implique les différents niveaux de collectivité mais aussi les acteurs du tourisme et les forces vives du territoire.

A travers la gestion du Grand Site de France, tout l'enjeu pour cet espace exceptionnel est de réussir à concilier les impératifs d'une préservation de ce site aussi riche qu'il est fragile et sa valorisation pour en faire non pas un « lieu sous cloche » mais bien un « fer de lance » du développement du territoire. De la même manière, la valorisation du site ne doit pas conduire à le dénaturer, y compris même dans « l'esprit des lieux » pour préserver tous ses atouts paysagers, patrimoniaux, culturels... La mise en regard des centaines de milliers de visiteurs accueillis et des 250 habitants de Saint-Guilhem-le-Désert témoigne de la sensibilité de l'équilibre à trouver. La problématique d'un développement durable est ainsi intrinsèque à cette gestion et rejoint pleinement le Projet de Territoire de la CCVH qui entend faire des patrimoines ses « atouts durables ».

L'obtention du label en 2010 marque donc la reconnaissance de 20 ans de travaux et d'investissement dans la restauration du site et dans sa gestion durable. Elle ne marque, pour autant, pas un aboutissement puisqu'elle est également liée à la programmation d'un plan d'actions sur la décennie à venir visant à renforcer la gestion durable du site.

Ce plan prévoyait la finalisation des actions structurantes et d'aménagement engagées et la montée en charge de la gestion du site et de son développement.

### **II. La démarche d'évaluation : prendre un temps de recul pour réfléchir aux orientations du plan de gestion de demain**

L'évaluation porte spécifiquement sur le plan d'actions du Grand Site de France sur la période 2010-2015. Les actions menées parallèlement au Projet GSF par les acteurs seront néanmoins prises en compte pour en évaluer la cohérence d'ensemble et les synergies jouant sur les résultats obtenus.

Le questionnement de l'évaluation s'inscrit à la fois dans une **dimension rétrospective** avec la volonté d'évaluer les actions menées dans le cadre du Grand Site de France et une **dimension prospective**, étant entendu que la gestion durable du site doit se poursuivre et être approfondie.

Ce double questionnement est également porté à 2 échelles.

Il concerne directement le périmètre du « Grand Site de France », pour lequel le territoire s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action au regard d'objectifs de préservation et de gestion durable du site. Ce territoire regroupe 5 communes (Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos)

Plus largement, il s'agit également de s'interroger sur l'apport de la démarche pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes en lien avec son projet de territoire, projet de territoire lui-même resitué dans le contexte environnant, comme par exemple les synergies à trouver entre les différents Grand Sites de France (Salagou, Navacelle, ...).

Menée avec l'appui des Bureaux d'études *Planète Publique* et *Maitres du rêve*, entre novembre 2015 et mars 2016, l'évaluation a cherché à répondre à « **Est-ce que le Grand Site de France contribue au développement durable de l'ensemble du territoire communautaire ? Et en quoi ?** »

Plus précisément, au regard de ces deux échelles d'analyse, les questions posées à l'évaluation renvoient :

- au niveau de la **mise en œuvre du plan d'action prévu** dans une logique de bilan [**effectivité**]
- aux **résultats obtenus au regard des objectifs mis en avant** dans le cadre du Grand Site de France [**efficacité**]
- aux **effets globaux de la démarche pour l'ensemble du territoire** en termes de possibles déclinaisons du travail mené sur le Grand Site de France sur le territoire entier, de synergies avec des actions menées en parallèle du Projet GSF, d'effets sur l'ensemble du territoire [**impacts et cohérence**]
- à la **gouvernance** et à la **dynamique institutionnelle** à l'échelle du GSF mais aussi de la communauté de communes [**gouvernance**].

Au regard de ce questionnement, l'évaluation a été structurée autour **des grands objectifs visés dans la gestion du Grand Site de France au regard du label.**

Sujet transversal par définition, la gouvernance a fait l'objet d'une question spécifique.

**QUESTION 1** *Quels sont les effets des actions menées en matière de **maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement** à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

**QUESTION 2** *Quels sont les effets des actions menées en matière de **restauration et de mise en valeur : des paysages, du patrimoine bâti des monuments et des villages, du patrimoine naturel et de la biodiversité** à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

**QUESTION 3** *Quels sont les effets des actions menées en matière de **d'accueil du public, de développement local et des offres touristiques et de loisirs** à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

**QUESTION 4** *L'organisation de la **gouvernance favorise-t-elle une mobilisation de l'ensemble des acteurs** à l'échelle du GSF et à celle du territoire communautaire ?*

Ce questionnement initial a donné lieu à l'élaboration d'un cadre méthodologique d'évaluation co-construit avec l'ensemble des parties prenantes.

S'en est suivi, un travail d'analyse et d'entretiens auprès des parties prenantes qui a permis de dresser un état des lieux partagé des réalisations et effets. C'est à partir de cette photographie consolidée que des scénarii d'évolution ont été élaborés et validés par le Comité de Pilotage.

Cette méthodologie a fait appel à différents moyens (analyse documentaire, visites de terrain, entretiens auprès de différents types d'acteurs, réunions thématiques, enquêtes par questionnaires en ligne, organisation de forum).

Depuis la définition du processus jusqu'à la présentation des résultats en passant par les différentes phases, tout a été construit sous l'égide d'un large comité de pilotage co-présidé par le Président de la CCVH et la Sous-préfète.

### III. Les éléments clefs de l'évaluation

**QUESTION 1** *Quels sont les effets des actions menées en matière de **maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement** à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

- **Une amélioration de la gestion du stationnement et des conditions de circulation**
  - Des réalisations largement concentrées sur la problématique du stationnement
  - Des actions limitées concernant le développement des modes doux sur le site
  - Une amélioration des conditions de stationnement qui fait globalement consensus chez les acteurs
  - Un système de parking et de navettes qui apporte une alternative crédible à l'utilisation de la voiture au sein du GSF
  - Une fluidification de la circulation
  
- **Mais une action qui ne remet pas en cause la place de la voiture au sein du Grand Site de France**
  - Un Grand Site de France toujours soumis à des effets de concentration des visiteurs et à une pression automobile
  - Une politique de fluidification de la circulation qui ne questionne pas vraiment la place de la voiture au sein du Grand Site de France
  
- **Des mesures insuffisantes en faveur des modes doux**
  - Un développement limité de la pratique des modes doux
  
- **Circulation et stationnement : un enjeu qui reste important pour la réappropriation du site par les habitants**
  - La circulation, un enjeu persistant pour les habitants du GSF
  - Malgré des réticences initiales, des actions qui sont finalement appréciées par la population et concourent à leur réappropriation des lieux (parking payant au pont du Diable)

**QUESTION 2** *Quels sont les effets des actions menées en matière de **restauration et de mise en valeur : des paysages, du patrimoine bâti des monuments et des villages, du patrimoine naturel et de la biodiversité** à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

- **Une volonté partagée de protéger le paysage et le patrimoine du GSF parmi les habitants et les socio-professionnels**
  - Des principes du label partagés par la population et les socio-professionnels
  - Une partie des acteurs considèrent néanmoins que la volonté de « maîtriser les fréquentations » ne prend pas assez en compte la réalité de l'activité économique sur le territoire
  
- **Des progrès dans la préservation du site soulignés par les acteurs...**
  - Des actions largement plébiscitées par les habitants
  
- **...mais des points durs persistants**
  - Des actions de valorisation des paysages mais peu de nouvelles opérations d'intégration paysagère depuis 2010

- Peu d'amélioration au niveau du secteur du Pont du Diable suite aux aménagements d'avant 2010
  - Des enjeux insuffisamment traités et soulignés comme tels par les acteurs (aménagement RD 4, ...)
- **Au final, une préservation vécue comme trop contraignante ?**
- Des mesures de protection réglementaires dans le site classé dont la mise en œuvre fait quand même débat
- **Zoom sur le patrimoine bâti**
- Des réalisations importantes...
    - ✓ Des actions de restauration importantes sur les monuments emblématiques du Pont du Diable et de l'Abbaye de Gellone
    - ✓ Des actions menées sur les espaces publics des villages
  - ...mais des besoins encore plus importants
    - ✓ De nombreuses actions prévues non menées à terme, en partie au regard des difficultés de financement
  - Des améliorations encore insuffisantes dans les villages ?
  - Des effets limités sur la diffusion des visiteurs ?
- **Zoom sur le patrimoine naturel**
- Peu d'actions nouvelles dans le cadre du GSF mais un bénéfice tiré de démarches parallèles articulées au GSF (Natura 2000, plan de massif, OCAGER...)
  - Un site globalement peu pollué et des enjeux de préservation plutôt bien pris en compte
  - Une préservation basée sur deux démarches principales : la sensibilisation et l'ouverture des milieux
  - Une prise de conscience des enjeux de préservation qui reste encore à renforcer

**QUESTION 3** *Quels sont les effets des actions menées en matière d'accueil du public, de développement local et des offres touristiques et de loisirs à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?*

- **Une amélioration de l'offre touristique et de loisirs et de l'accueil des visiteurs**
- Un enjeu de progression « qualitative » partagé
  - Une politique structurée de l'OTI pour une amélioration de la qualité de l'accueil
  - Une amélioration de l'offre d'information et d'accueil des visiteurs
  - Une amélioration de l'offre d'activités pendant la période
  - Des professionnels positifs quant aux actions menées pour l'attractivité et l'accueil des visiteurs sur le GSF
  - Des actions largement plébiscitées par les socioprofessionnels
- **Des résultats globaux encore peu mesurables mais des signes encourageants**
- Une fréquentation globalement stable dans le temps
  - Une tendance favorable à la moyenne saison mais qui reste marginale au regard du poids de la saison estivale
  - Des résultats mitigés quant à la diffusion des visiteurs et des retombées dans l'ensemble des communes du GSF et dans le territoire de la CCVH
  - Une progression de l'accueil de groupes
  - Des freins structurels mis en évidence par les acteurs au regard des objectifs visés (manque hébergement, manque de foncier...)
  - Des retombées économiques qui progressent légèrement
  - Des exemples de dynamiques économiques construites autour du Grand Site de France à souligner pour leurs retombées : potiers de St-Jean-de-Fos, viticulteurs, Maison des Légendes, ...

**QUESTION 4** *L'organisation de la gouvernance favorise-t-elle une mobilisation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du GSF et à celle du territoire communautaire ?*


- **Une situation de blocage entre la CCVH/OTI et la commune de St Guilhem-le-Désert**
  - Des tensions qui freinent les dynamiques partenariales
  - Un plan de gestion qui n'est pas totalement partagé
  - Une conduite de la démarche remise en cause
  - Un bilan d'actions qui manque de coordination et de cohérence d'ensemble
  
- **Un portage efficace mais une animation partenariale à renforcer**
  - Un portage par une communauté de communes qui induit une organisation efficace d'après les acteurs extérieurs au territoire rencontrés...
  - ...mais, par voie de conséquence et dans le contexte d'opposition avec la commune de St Guilhem, une gouvernance qui s'est repliée en partie sur elle-même
  - Une animation et une appropriation limitée de la part des autres directions et des autres communes ?
  - La perspective d'une extension du Grand Site de France, une question en cours de réflexion
  
- **Une participation de la population qui est restée modeste**
  - Des habitants et des professionnels qui souhaitent être plus associés aux réunions relatives à la gestion du GSF

**IV. Quelles conclusions et quels enjeux ?**




- **Le Grand Site de France, un élément important pour l'identité et le cadre de vie à l'échelle de la CCVH**
  - Le GSF a contribué à renforcer un élément d'identité et de fierté à l'échelle de la CCVH
  
- **Des retombées difficilement quantifiables mais un « outillage » du territoire**
  - Des retombées économiques difficilement quantifiables
  - Un « outillage » du territoire apporté par le plan de gestion
  
- **Les enjeux soulignés par l'évaluation**


**3. Les enjeux soulignés par l'évaluation**

**En synthèse : les résultats de la mise en œuvre du plan de gestion du Grand Site de France**



Au regard des différents éléments de réponse aux questions évaluatives, le tableau suivant classe les principales problématiques travaillées à travers le plan de gestion du Grand Site de France en fonction de leur degré d'avancement entre 2010 et 2015 :

	 Progression significative	 Progression partielle	 Progression limitée
<b>CIRCULATION ET STATIONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stationnement sauvage</li> <li>• Fluidification du stationnement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des modes doux (hors activités de pleine nature)</li> </ul>
<b>PAYSAGE ET PATRIMOINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la démarche Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification des villages</li> <li>• Préservation du patrimoine bâti</li> <li>• Diffusion de la fréquentation dans le temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des paysages</li> </ul>
<b>ACCUEIL DES PUBLICS (dont MAITRISE DES FREQUENTATIONS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration qualitative de l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de la fréquentation dans le temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la fréquentation en période estivale</li> <li>• Diffusion de la fréquentation dans l'espace</li> </ul>
<b>GOUVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Outillage » du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage du plan de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'une démarche partenariale et concertée</li> </ul>



77

Il résulte de ces conclusions 3 grands types d'enjeux à prendre en compte dans la préparation du futur plan de gestion du Grand Site de France :

1. **La cohésion territoriale autour du projet GSF**
2. **L'approfondissement du plan de gestion tout en préservant l'acceptation de la démarche sur le territoire**
3. **L'enrichissement du projet GSF, notamment par une intégration plus grande des politiques communautaires et communales**

**V. Quelles préconisations pour demain ?**

Les préconisations formulées par le Bureau d'études à l'occasion du Comité de pilotage de restitution du 01<sup>er</sup> avril sont au nombre de 10, réparties en 3 enjeux comme présentés en annexe du présent rapport :

Je propose donc à l'Assemblée :

- de prendre acte des conclusions et préconisations ainsi proposées ;
- d'autoriser le Président à engager les réflexions nécessaires à la mise en œuvre des préconisations en y associant les instances (commissions) et groupes de travail compétents par la mise en place d'un plan d'actions 2016-2022.

Le Président  
  
Louis VILLARET



